



Auto-Ecole CESR DE LA GARE
 22 BIS ROUTE DE CLAYE
 77290 Mitry-Mory.
 Tél : 09.82.25.27.89



Horaire de Bureau et Séance de Code :

Lundi : 13/18h
 Mar / Mer /Jeu/ Vend : 09h/12h – 14h/18h
 Samedi : 10h/14h

Critère 2.2

Procédé évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, va être réalisée celle-ci est obligatoire en auto-école. Elle peut se faire de deux façons différentes : soit sur l'ordinateur et/ou tablette soit directement en voiture avec le moniteur qui à une fiche d'évaluation (voir photo ci-contre).

Elle est facturée au prix d'une leçon de conduite de votre centre de formation.

L'intérêt de ce cours est de permettre une évaluation, aussi objective que possible, ayant pour résultat de proposer une durée de formation qui correspond aux capacités de chaque élève. Cette fiche est un guide pour le formateur qui évalue les capacités de l'élève.

Cette fiche comporte dix rubriques suivantes :

- les renseignements d'ordre général
- l'expérience de la conduite
- la connaissance du véhicule
- les attitudes à l'égard de la conduite et de la sécurité routière
- les habiletés
- la compréhension et la mémoire
- la perception
- l'émotivité
- les résultats de l'évaluation
- la proposition d'une durée de formation

1/ Les renseignements d'ordre général :

Ils seront recueillis lors du premier contact avec l'élève (âge, niveau scolaire, profession, compréhension de la langue française, l'élève porte-t-il des lunettes ? des lentilles ?). Un test de vue pourra être demandé (lire une plaque d'immatriculation devant vous par exemple) comme le sera demandé le jour de l'examen de conduite.





Auto-Ecole CESR DE LA GARE
22 BIS ROUTE E CLAYE
77290 Mitry-Mory.
Tél : 09.82.25.27.89

Qualiopi
processus certifié



Horaire de Bureau et Séance de Code :

Lundi : 13/18h

Mar / Mer / Jeu / Vend : 09h/12h – 14h/18h

Samedi : 10h/14h

Critère 2.2

2/ L'expérience de la conduite :

L'expérience de la conduite antérieurement acquise par certains élèves facilite généralement l'apprentissage. On posera les questions suivantes :

Êtes-vous titulaire d'un permis de conduire ? Avez-vous déjà conduit une voiture ? Avec qui avez-vous conduit ? Où avez-vous conduit ?

3/ La connaissance du véhicule :

Pour évaluer vos connaissances le formateur vous posera des questions sur la mécanique générale (sur la direction, sur la boîte de vitesses, sur l'embrayage, sur le freinage). Voici quelques exemples de questions :

Sur la direction

- généralement, sur quelles roues agit le volant de direction ?
- quand on tourne, les roues arrière suivent-elles le même chemin que les roues avant ?
- des pneus sous-gonflés durcissent-ils la manipulation du volant ?

Sur la boîte de vitesse

- la première vitesse est-elle une vitesse de départ et d'allure lente ?
- quand on est au point mort, le moteur entraîne-t-il les roues ?
- existe-t-il des boîtes de vitesses automatiques ?

Sur l'embrayage

- faut-il débrayer pour changer les vitesses ?
- faut-il débrayer pour éviter de caler le moteur ?
- dans un virage à vive allure, faut-il débrayer ?

Sur le freinage

- toutes les voitures sont-elles équipées de quatre freins à disque ?
- la pédale de frein agit-elle sur les quatre roues ?
- quand on roule, si on appuie sur la pédale de frein, quels feux s'allument à l'arrière ?

4/ Les attitudes à l'égard de l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière :

La question posée est la suivante : à votre avis, le plus important pour bien conduire est de : Savoir maîtriser la voiture et de connaître le code ou est-ce d'être capable de prévoir les difficultés et de savoir y faire face ? (la réponse en faveur de la deuxième partie de la question vous rapporte plus de points)

5/ Les habiletés :

Le formateur regardera comment de manière spontanée vous vous installez dans le véhicule, comment vous manipulez le volant et si vous savez démarrer et vous arrêtez.

6/ La compréhension et la mémoire :

Le formateur évalue au cours de l'heure si vous avez une rapidité de compréhension ou pas et si vous mémorisez les explications données.

Numéro d'agrément : E 1507700110– Numéro Siret :80788072900015– Site internet :WWW.CESR-AE.COM

Responsable MME AMAROUCHE
[lateamcesr sur les réseaux :](#)





Auto-Ecole CESR DE LA GARE
22 BIS ROUTE E CLAYE
77290 Mitry-Mory.
Tél : 09.82.25.27.89

Qualiopi
processus certifié



Horaire de Bureau et Séance de Code :

Lundi : 13/18h

Mar / Mer / Jeu / Vend : 09h/12h – 14h/18h

Samedi : 10h/14h

Critère 2.2

7/ La perception :

Les capacités perceptives de l'élève seront évaluées au cours d'exercices de conduite, le formateur utilise les doubles commandes, l'élève est au volant et dirige la voiture ainsi que les clignotants. Le formateur notera les quatre points suivants :

- a) le sens de la trajectoire et du gabarit de la voiture
- b) la capacité d'observation de l'environnement
- c) le sens de l'orientation
- d) la direction du regard

8/ L'émotivité :

Les réactions émotives seront observées pendant toute la durée de la formation. On portera l'attention sur deux points : les réactions générales (paroles, gestes divers...) et la crispation des gestes.

9/ Le résultat de l'évaluation :

Le formateur (ou le logiciel) vous donnera une approximation de cours que vous devrez effectuer. Pour les meilleurs d'entre vous l'évaluation vous donnera un résultat entre 20/25 H, les élèves qui ne devraient pas présenter de difficultés particulières obtiennent environ 30/35H, et pour ceux qui auront un peu plus de difficultés entre 40/45H.

Après explication des résultats et signature de l'enseignant et de l'élève, un volet est remis à l'élève et un autre est conservé par l'auto-école

Bien sûr, ce n'est qu'une évaluation et non une science exacte, dans certains cas, la prévision de cours peut être inférieure à ce que vous ferez car le niveau permis ne sera pas atteint au bout de ces leçons pour certains d'entre vous, il y a ceux qui sont souvent absents etc...



EVALUATION PRATIQUE

IL EST PARFOIS PROCÉDÉ À UNE ÉVALUATION PRATIQUE :

- à la demande de l'élève
- en cas de changement d'auto-école après plusieurs leçons de pratiques réalisées
 - en cas d'échec à l'examen
- en cas de dérogation aux 20 cours de conduite obligatoires

L'évaluation est alors réalisée par un enseignant de la conduite, un exemplaire après signature des deux parties est remis à l'apprenant et l'autre est conservé dans l'établissement de formation.

Numéro d'agrément : E 1507700110– Numéro Siret :80788072900015– Site internet :WWW.CESR-AE.COM

Responsable MME AMAROUCHE
[lateamcesr sur les réseaux :](#)



